

Règlement « JEU CONCOURS « Ma recette anti-gaspi » Du 22 novembre 2021 au 30 janvier 2022



Article 1. La structure publique organisatrice

Le SMECTOM de Lannemezan ci-après dénommé « la structure publique organisatrice » organise, à partir du 22 novembre 2021, un jeu concours ouvert aux résidents du territoire du SMECTOM.

Siège du SMECTOM de Lannemezan :
3000 RD 938
65130 CAPVERN

Article 2. Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, et résidante sur le territoire du SMECTOM à l'exception des agents du Smectom. Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et la renonciation à tous recours.

Article 3. Annonce du jeu

Ce jeu sera annoncé :

- Via le journal de la structure organisatrice (« Journal du SMECTOM ») ;
- Via la page Facebook du SMECTOM Lannemezan ;
- Via le site internet www.smectom-lannemezan.com

Article 4. Principe du jeu et modalités

Ce jeu est accessible **par Tirage au sort** : il est possible de participer à ce jeu, gratuitement et sans obligation d'achat, en complétant un coupon-réponse **et en le renvoyant par mail à prevention-tri@smectom65.fr, ou par courrier avant le 30 janvier 2022.**

Seuls les bulletins les plus pertinents seront comptabilisés pour le tirage au sort.

Critères retenus pour valider les bulletins admis au tirage au sort :

- Respect du règlement
- Bulletin faisant bien apparaître les informations suivantes : ingrédients recueillis/recettes anti-gaspi/nom/adresse postale/numéro de téléphone/adresse mail

Un tirage au sort effectué par la structure publique organisatrice désignera les gagnants.

Le tirage au sort s'effectuera en semaine 5, de la façon suivante : Les 14 premiers bulletins tirés au sort gagneront 1 lot de 2 repas dans les restaurants partenaires à l'opération.

Les 20 bulletins suivant gagneront un verre doseur « zero gaspi »

1 seul gagnant par foyer (même nom, même adresse postale) pour toute la période du jeu.

Pour récupérer les lots mis en jeu, suite au tirage au sort effectué au SMECTOM, chaque gagnant sera contacté par téléphone ou mail qu'il aura indiqué sur le bulletin de participation et devra se présenter **au plus tard le 28 février 2022** avec une pièce d'identité au siège du SMECTOM Lannemezan.

Passé ces délais, tous les lots non réclamés resteront définitivement la propriété de la structure publique organisatrice.

Article 5. Définition des dotations

Sont mis en jeu les lots suivants :

- Lot n° 1 à 14 : un bon pour 2 repas dans un des restaurants participants
- Lot n° 15 à 34 un verre doseur « anti gaspi »

Article 6. Responsabilité

La structure publique organisatrice se réserve la possibilité de prolonger, d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier la liste des lots si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La structure publique organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude et dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

Article 7. Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit de rectification ou de radiation des informations nominatives vous concernant sur simple demande écrite à l'adresse du jeu aux sièges des sociétés publiques organisatrices.

Article 8. Litiges

Comme toute loterie, ce jeu est entièrement régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement (les cas non prévus par exemple) sera tranchée souverainement par la structure publique organisatrice.

Article 9. Copie du règlement

Le présent règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à la structure publique organisatrice.

SMECTOM Lannemezan – Nestes – Coteaux
3000 RD 938
65130 Capvern